



PRIX DE L'INGENIERIE DU FUTUR

RÈGLEMENT 2018

Le Prix de l'Ingénierie du Futur, qu'est-ce que c'est ?

Depuis 2006, le [Prix de l'Ingénierie du Futur](#) récompense les ingénieurs en herbe qui conçoivent des solutions innovantes pour répondre aux défis de demain. Il s'adresse aux étudiants d'écoles d'ingénieurs, d'universités et de CFA.

Ce prix est organisé par [Syntec-Ingénierie](#), la fédération professionnelle de l'ingénierie, en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et solidaire ; le ministère de la Cohésion des territoires, le ministère de l'Economie et des Finances, la Direction Générale des Entreprises, le ministère de l'Education nationale et Concepteurs d'Avenir.



[Regardez le teaser vidéo.](#)

1/ Le thème 2018

Faites bouger les mobilités !

Comment nous déplacerons-nous demain ?

Le gouvernement travaille actuellement sur une grande loi des mobilités qui ambitionne de réinventer les déplacements des Français. Plus propres, plus connectées, plus solidaires, plus intermodales, plus sûres et plus soutenables, les mobilités de demain devront faciliter le quotidien des Français sur tout le territoire.

Participez à cette vaste dynamique et **concevez un projet d'ingénierie qui révolutionne l'offre de transports**. Voiture volante, bus propre, mobilités connectées, nouvelle source d'énergie, fluidification de tous les déplacements ? **Soyez visionnaires !**

2/ Le public et les conditions d'inscription

Qui peut participer ?

Le Prix de l'Ingénierie du Futur est ouvert à tous les étudiants ou apprentis en cours de scolarité pour l'année 2017 - 2018. Il faut qu'au moins un des membres de l'équipe soit inscrit dans une filière d'école d'ingénieurs, un master universitaire ou au sein d'un CFA en liaison avec les activités représentées par Syntec-Ingénierie (cf. coordonnées de l'organisateur).

Les candidats doivent obligatoirement postuler en équipes pluridisciplinaires.

En plus des élèves ingénieurs, ces équipes peuvent inclure :

- des étudiants suivants d'autres cursus que ceux d'ingénieurs : commerce, sciences, communication, design, architecture, numérique, etc ;
- des acteurs du monde professionnel : entreprises, start-ups, associations, etc.

3/ Les prix et récompenses

En 2018, 3 prix seront décernés. Ils récompenseront les équipes pluridisciplinaires dont les propositions innovantes (techniques, technologiques, humaines et/ou organisationnelles) répondront le mieux au sujet du concours proposé par Syntec-Ingénierie en 2018.

- **Le Prix Espoirs de l'Ingénierie**

Décerné par le jury, le prix Espoirs de l'Ingénierie récompensera une équipe exclusivement composée d'étudiants.

Les lauréats se partageront la somme de 2 000 €.

Ils bénéficieront également d'une vidéo de promotion de leur projet.

- **Le Prix Talents de l'Ingénierie**

Décerné par le jury, le Prix Talents de l'Ingénierie récompensera une équipe mixte, composée d'étudiants et de professionnels (projet de fin d'études, tutoré, incubé dans une start-up, réalisé avec l'appui d'une entreprise ou d'une organisation, ou encore en partenariat avec un professionnel, etc.)

Les lauréats se partageront la somme de 2 000 €.

Ils bénéficieront également d'une vidéo de promotion de leur projet.

- **Le Prix du Public**

Le Prix du Public récompensera l'équipe dont le projet a réuni le plus de votes sur internet et les réseaux sociaux.

Les lauréats se partageront la somme de 1 000 €.

Ils bénéficieront également d'une vidéo de promotion de leur projet.

4/ La composition du dossier à retourner

Les dossiers seront composés selon un même modèle :

- **un dossier de 5 pages maximum**, en langue française (annexes comprises), qui fera ressortir les points essentiels du projet, les facteurs de succès et les freins identifiés ;
 - o NB : en cas de sélection pour la finale du Prix, le dossier sera publié sur internet, sur le site www.avenir-ingenierie.fr. La version publiée sera la version présentée au concours.
- le certificat de scolarité ou la photocopie de la carte étudiante de tous les étudiants associés au projet ;
- la carte d'identité et un bref *curriculum vitae* des professionnels associés au projet ;
- La fiche d'inscription complétée (disponible sur <http://www.avenir-ingenierie.fr/>).

Le dossier complet devra parvenir à Syntec-Ingénierie, par mail : l.chalard@syntec-ingenierie.fr **au plus tard le 30 juin 2018 à minuit.**

5/ Les critères de sélection

Les dossiers seront sélectionnés en fonction de leur adéquation aux critères suivants :

- le respect du thème ;
- la vision futuriste du projet, c'est-à-dire sa pertinence (technique et économique) au regard des mutations envisagées et des évolutions scientifiques et technologiques prévisibles ;
- la créativité des solutions exposées qui répondront aux enjeux sociétaux et environnementaux ;
- la qualité de la présentation écrite et des illustrations.

6/ Le process de sélection

Un comité, désigné par Syntec-Ingénierie, étudiera les candidatures et sélectionnera les finalistes sur dossier.

Tous les candidats sélectionnés pour la finale concourront de facto au Prix du Public. Les projets des finalistes seront publiés intégralement sur une plateforme de votes en ligne à la rentrée scolaire prochaine (date à fixer, à partir de septembre 2018). Le grand public disposera d'un mois pour voter pour son projet préféré.

Tous les finalistes présenteront leur projet à la rentrée scolaire prochaine (date à fixer) devant un jury composé notamment de journalistes, de représentants de l'enseignement supérieur, de responsables d'entreprises d'ingénierie et d'institutions publiques.

Le jury attribuera aux équipes le Prix Espoirs de l'Ingénierie et le Prix Talents de l'Ingénierie. Le Prix du Public sera également révélé à cette occasion.

5/ Le défraiement des coûts engagés

Tous les finalistes seront défrayés des coûts engagés par leur venue à la finale : déplacement, nourriture et logement.

6/ Acceptation du règlement.

Les équipes lauréates s'engagent à mentionner le Prix de l'Ingénierie du Futur dans tout support de communication des projets proposés.

La participation à ce concours implique l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.

Coordonnées de l'organisateur

--



Syntec-Ingénierie

148 boulevard Haussmann
75008 Paris

Contact : Lauriane Chalard

Tél. : 01 44 30 49 77 - Mail : l.chalard@syntec-ingenierie.fr

Avec près de 400 entreprises adhérentes et 11 délégations régionales, Syntec-Ingénierie est la fédération professionnelle de l'ingénierie. De la conception à la réalisation, les entreprises d'ingénierie pilotent les projets dans les secteurs du bâtiment, des infrastructures et de l'industrie. Garanties des solutions technologiques, elles concrétisent les idées nouvelles qui répondent aux défis et modes de vie de demain : infrastructures connectées, smart building, industrie du futur, ville durable... L'ingénierie est un secteur dynamique et créateur de richesses qui compte 49 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 300 000 emplois partout en France.*

Syntec-Ingénierie a pour missions de promouvoir l'ingénierie et ses métiers, de représenter l'ingénierie et de défendre la profession ; et d'anticiper et décrypter les enjeux sociétaux pour favoriser le développement de l'ingénierie de demain.

Retrouvez nos informations à destination des étudiants et jeunes ingénieurs via :
notre [site internet](#) et nos comptes [Twitter](#), [Facebook](#) et [YouTube](#)

Et nos informations corporate via :
notre [site internet](#) et nos comptes [Twitter](#) et [LinkedIn](#)

* source : Etude Kyu Lab pour Syntec-Ingénierie sur l'ingénierie française – juin 2017